

50c.

# Journal du Lot

50c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

Ces prix doivent être doubles pour l'édition quotidienne

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départ. limitroph.	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance

Rédaction &amp; Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédact. en chef

Les annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne ou son espace).....	50 cent.
RÉCLAMES ( — d' — ).....	75 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le « Journal du Lot » pour tout le département. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Par ordre du ministère et sous menace de saisie, d'abord, de suppression ensuite, nous devons, désormais, vendre le « Journal du Lot » dix centimes, ou accepter de paraître sur le format du présent numéro. (« Il faut économiser le papier », — c'est pourquoi, 5 fois par semaine, les grands quotidiens ont 4 pages !!!). — Nous nous inclinons devant la force, tout en protestant contre le décret illégal du 10 août 1917. — Nous condenserons la matière de façon à donner le plus de texte possible dans ce format exigü ! — Nos lecteurs, nous en avons la conviction, nous sauront gré d'avoir maintenu le prix de 5 cent.

(Nous insérerons cet avis dans tous les numéros, pour expliquer ce format aux lecteurs nouveaux.)

Format illégalement imposé : N<sup>o</sup> 244

## LA SITUATION

**La journée du 4 juillet aura anéanti les dernières illusions des Barbares. Et, tandis que le Kaiser assiste, angoissé, à l'afflux des Yankees, de sinistres craquements attestent l'écroulement prochain de l'édifice ennemi. — La prochaine offensive des Boches.**

S'il restait quelque doute aux dirigeants de Berlin sur la farouche volonté des peuples civilisés de poursuivre la lutte jusqu'au triomphe intégral du Droit, la grandiose et inoubliable manifestation du 4 juillet emporterait leurs dernières illusions. A Paris comme à Washington, dans toutes les villes de France comme dans les plus petites communes de l'Amérique, nous assistons à une croisade nouvelle. Les nations veulent être libres. Il n'est plus au pouvoir des Barbares d'entraver l'indépendance du genre humain.

« Ceux qui s'arrêtent à la surface des choses, écrit justement notre confrère des *Débats*, croient parfois n'assister depuis quatre ans qu'à un débordement de la force brutale. Et, en effet, c'est ce qui apparaît tout d'abord, puisque la guerre est par définition le règne de la violence. Mais, sous cette écume de sang, une lame de fond puissante et pure traverse l'Océan. C'est elle dont il faut suivre la marche vers un but que nous n'apercevons pas encore, parce que l'immensité de la tâche déjoue la hâte de nos désirs. Nous gravissons la côte, le roc est abrupt et dénudé, mais, suivant la belle image de M. Deschanel, il est « couronné par la divine Acropole », le temple de la justice assurée par la sagesse. Les légendes d'autrefois nous montrent les armées du droit guidées par des colonnes de feu ou par des étoiles miraculeuses. Elles le sont de même aujourd'hui. Nous marchons vers l'Etoile, que nos yeux matériels ne voient pas, mais qui attire invinciblement tout ce qui dans le monde a l'horreur sacrée de l'égoïsme et de la tyrannie. »

Et tandis que le Kaiser, à coup sûr angoissé, assiste impuissant à l'afflux précipité des légions américaines, de sinistres craquements se font entendre

chez les peuples enchaînés par Berlin.

En Autriche, la défaite de l'armée a une profonde répercussion dans le pays. Des nouvelles sérieuses, parvenues en Suisse, affirment que les grèves se généralisent en dépit des menaces des pouvoirs publics. C'est dans toute la monarchie dualiste une agitation pleine de menace pour les dirigeants qui ne sont plus maîtres d'une situation qui se complique tous les jours.

Les désordres sont indiscutables puisque, en Bohême, on a dû avoir recours aux troupes allemandes pour rétablir l'ordre. Aussi bien, comment un gouvernement pourrait-il dominer un peuple épuisé, découragé, qui a faim ? C'est un journal austro-boche, la *Bohemia*, qui le certifie. « Il est évident, dit cette feuille, que la réduction de la ration de pain condamne les neuf dixièmes de la population viennoise à une faim très pénible. Personne ne le comprend mieux que la population allemande de la Bohême. On a encore laissé aux Viennois un morceau de pain, tandis que cet aliment est absolument inconnu désormais à la Bohême allemande.... »

Cela n'est pas fait pour remonter le moral des sujets de Karl. Et l'on assiste à l'agitation de tous ces peuples qui placent leur espoir dans leur émancipation.

« Les Ukrainiens, écrit le Comité Dupleix, sont en lutte ouverte avec les Polonais, et le gouvernement autrichien n'ose pas, et ne peut pas, prendre parti pour l'un contre l'autre. Les Yougo-Slaves, les Tchèques, les Roumains, s'agitent, et ces divisions de races se font sentir jusque dans l'armée. »

Les Tchéco-Slovaques, prisonniers en Russie, refusent de rentrer en Autriche, et leur attitude a une répercussion énorme chez leurs concitoyens soumis au régime des Habsbourg.

La dictature est bien difficile à assumer pour l'empereur Charles, représentant d'une dynastie méprisée, dont les chefs font preuve des plus grandes incapacités et des plus détestables qualités privées.

Les jours les plus sombres semblent venir pour l'empereur-roi. Ce n'est pas à dire que l'Autriche pourra signer une paix séparée, malgré l'ardente volonté du peuple : l'empereur Charles et son gouvernement sont trop dans la main du Kaiser. Mais le brillant second pourrait bien n'être plus bientôt qu'un poids mort terriblement lourd à porter pour l'Allemagne obligée de le

secondier sur les champs de bataille, de le soutenir à l'intérieur, économiquement, financièrement, politiquement. »

Du moins, la situation est-elle meilleure en Bulgarie et en Turquie ? Très certainement non.

La *Gazette de Francfort* elle-même reconnaît que la presse bulgare a fait un accueil glacial au discours de Kuhlmann. Le journal nationaliste *Mir*, de Sofia, s'exprime ainsi :

« Des accords ont promis la Dobroudja du nord à la Bulgarie ; par conséquent, la Turquie ne peut réclamer aucune compensation. Une telle attitude est inconciliable avec les déclarations antérieures de l'Allemagne. L'attitude présente de M. de Kuhlmann témoigne d'une flagrante partialité en faveur de la Turquie. »

Les Bulgares ont donc pour principale préoccupation de se défendre contre la Turquie, hypocritement soutenue par Berlin.

Ce mécontentement est également affirmé par un journal hongrois *Wakit* qui a interviewé un diplomate Bulgare.

« M. Radoslavof, a dit ce diplomate, s'est retiré pour plusieurs raisons ; en premier lieu parce que la Bulgarie est lasse de la guerre et que le moral du peuple a beaucoup baissé et, ensuite, parce qu'une véritable famine a éclaté dans le pays à la suite de l'utilisation de tous les moyens de transport dans le royaume par les Etats coalisés. Mais la véritable raison de la retraite de M. Radoslavof est l'insuccès de sa politique extérieure. »

Le diplomate indique que la Bulgarie aurait eu de grands avantages à se ranger, en 1915, du côté de l'Entente ; qu'en définitive la Bulgarie est sacrifiée à la Turquie !...

Cette interview, dit la presse suisse, a causé une profonde sensation à Constantinople. Le journal *Sabah* y a consacré tout un article et déclare qu'il faut absolument que la Bulgarie tienne compte des justes revendications de la Turquie, qu'une rectification de frontières dans la vallée de la Maritza est indispensable pour que la ville d'Andrinople puisse se développer.

Il est donc acquis que la désorganisation s'accroît en Autriche ; que, d'autre part, la Bulgarie et la Turquie sont en..... délicatesse au sujet des avantages à retirer de la guerre. Quel concours l'Allemagne peut-elle espérer, dans ces conditions, de ses seconds mécontents et épuisés ?

Un journal allemand nous fixe tout



de suite en ce qui concerne la Turquie, que les Boches considèrent désormais comme un allié encombrant. On sait que les Ottomans ont des visées expansionnistes vers le Caucase et la Crimée. Le *Stuttgarter Neues Tageblatt* rappelle aux Turcs que l'Allemagne, leur « protectrice », s'oppose aux plans de partage de la Turquie « en raison des intérêts dans le chemin de fer de Bagdad, donc dans la direction du sud-est, et contre l'Angleterre ». En compensation Constantinople devrait comprendre que le seul front intéressant... pour les Barbares, est le front de Palestine et de Mésopotamie, afin de reconquérir le Golfe Persique, l'Égypte... et Tripoli ! « Certes, conclut le journal boche, la Turquie doit être récompensée de ses sacrifices durant cette guerre, mais l'Allemagne ne peut pas soutenir toutes les aspirations qui surgissent dans le cerveau de ses alliés. » (sic).

C'est l'aveu que l'Allemagne éprouve d'amères désillusions du côté de ses alliés que la longueur des épreuves rend exigeants.

Berlin n'est pas au bout de ses déceptions. Le Président Wilson lui en donne l'assurance lorsqu'il a dit :

Nous luttons pour la destruction de tout pouvoir arbitraire ; AUCUNE SOLUTION INDECISE ne serait supportable, ni concevable.

Voilà les Boches fixés !

L'accalmie sur le front français se prolonge au delà des limites prévues. Il est vraisemblable que l'échec des Autrichiens a dû modifier les plans des Allemands. Mais il ne faut pas se faire d'illusion : nos ennemis ont trop d'intérêt à rechercher une solution définitive avant que les Américains puissent donner leur effort total, pour ne pas préparer une attaque qui sera formidable.

Notre commandement attend la ruée avec confiance. Nos ennemis eux-mêmes, par leurs affirmations, fortifient notre foi dans la victoire. Il y a un mois à peine, le *Berliner Tageblatt*, sous la plume du critique von Ardenne, affirmait que les réserves alliées avaient été anéanties par les offensives successives de Ludendorf. A la suite de cette note, les feuilles allemandes multiplièrent les calculs pour démontrer que ces réserves ne pouvaient plus exister.

Si telle est la conviction de nos ennemis, comment n'achèvent-ils pas leur « victoire » ; comment donnent-ils aux Américains le temps de venir combler les vides dans nos rangs ?...

La vérité est que l'usure est fatalement plus considérable chez l'assaillant et que l'ennemi, parfaitement fixé sur la puissance de nos réserves, veut, par des affirmations ridicules, faire patienter les impériaux, tandis qu'il prépare une offensive désespérée.

Les Alliés ont de multiples raisons pour se réjouir de la prolongation de la pause. L'avenir le prouvera.

### Le Japon contribuera de toutes ses forces à la guerre

L'ambassadeur du Japon, le vicomte Ishii, parlant à Fair-Haven (Massachusetts), a garanti que le Japon contribuera à la guerre dans une pleine mesure par des moyens qui, selon l'idée du Japon,

seront les plus efficaces pour conduire le plus sûrement au succès.

### Kuhlmann démissionnerait

La « Gazette du Rhin et de Westphalie » annonce comme certaine la démission de von Kuhlmann.

### Sur le front italien

(Officiel). — Sur la basse Piave, après avoir repoussé une violente contre-attaque et détruit des nouveaux centres de résistance ennemis, nous avons élargi considérablement notre occupation au sud-est de Chiesanuova et au nord de Cavazuccharina, capturant 419 prisonniers, une batterie de six obusiers de 105 millimètre et un très grand nombre de mitrailleuses.

Au nord-est du Grappa, après une préparation d'artillerie, nos détachements ont pénétré dans les positions adverses. A la tête du val Calcino, une trentaine de prisonniers, dont 5 officiers et 6 mitrailleuses, restèrent dans nos mains.

Une patrouille britannique surprit et détruisit un poste adverse près de Canove.

Ces derniers jours, nous avons abattu 10 avions et deux ballons captifs.

### Les Arméniens enlèvent Erivan aux Ottomans

Un journal de Kief annonce que des forces arméniennes, au nombre de 25.000 hommes, ont occupé Erivan, à 173 milles au sud-ouest de Tiflis.

### CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 5 juillet 1918

M. Hesse donne communication de son rapport concluant à une nouvelle autorisation de poursuites contre le député Turmel, pour intelligences avec l'ennemi. La Commission a voté, à la majorité, la levée de l'immunité parlementaire.

M. Renaudel voudrait qu'on fit connaître les raisons qui motivent la nouvelle demande. M. Laval demande le renvoi à la Commission.

Le renvoi est combattu par M. Hesse et est repoussé par 396 voix contre 69. L'autorisation des poursuites est votée à mains levées.

### Chronique locale

#### Une interview désagréable

Un de nos confrères parisiens publie une interview de M. le Préfet de Tarn-et-Garonne relativement à la question du ravitaillement en pain. Des déclarations faites par ce Préfet nous retiendrons que la soudure est certaine chez nos voisins, car ils ont en abondance trouvé du blé que l'on cachait.

Heureux voisins ! ils ont pu même, a dit le Préfet, fournir du blé « à ceux qui en avaient besoin ». Peut-être faisait-il allusion au Lot. Après tout, il a dit vrai ; il est simplement regrettable que les minotiers de Tarn-et-Garonne, fournisseurs d'avant-guerre de bonnes farines des boulangers de Cahors, n'aient pu continuer à fournir ces bonnes farines.

En effet, dans l'interview, il y a une déclaration qui laissera rêveurs ou fera faire la grimace aux consommateurs de Cahors.

« Quant à notre pain nous n'y faisons, a dit le Préfet de Montauban, pour ainsi dire pas entrer de succédanés, à peine 8 0/0, tandis que la proportion presque partout ailleurs est de 30 0/0. »

Ca, c'est vouloir faire venir l'eau à la bouche des Cadurciens. 8 0/0 seulement de succédanés dans le pain des Montalbanais, alors que dans celui des Cadurciens il y en a 30 0/0 ? Que disons-nous : 60 0/0, et quels succédanés ces jours derniers ! De la mauvaise farine d'orge !

Pourquoi les minotiers de Tarn-et-Garonne ne se chargeraient-ils pas de nous ravitailler ? Dans ce département, à 29 kilomètres de Cahors, le pain est blanc, croustillant, savoureux comme avant-guerre. En vérité, notre confrère parisien aurait mieux fait de ne pas publier son interview : c'est obliger les Lotois à faire une pénible comparaison, et à se plaindre des maux d'estomac, jusqu'ici inconnus, qu'ils éprouvent par suite de l'ingestion de leur pain dix fois K.

### Légion d'honneur

Nous avons eu le plaisir, dans un de nos précédents numéros, de relater l'audacieux et heureux coup de main exécuté par notre brave compatriote et ami, le capitaine Georges Delmas, sur une tranchée boche, exploit qui eut les honneurs du communiqué.

Cet exploit méritait bien une belle récompense. C'est avec joie que nous apprenons que le capitaine Georges Delmas vient d'être décoré, le 1<sup>er</sup> juillet, par le général en chef, de la croix d'Officier de la Légion d'honneur.

Cette haute distinction qui vient d'être conférée au vaillant capitaine prouve l'importance du coup de main qu'il a vaillamment exécuté.

Avec tous ses amis de Cahors, nous adressons au jeune et brave Cadurcien nos bien vives et sincères félicitations.

### P. C. N.

Notre jeune compatriote André Mendailles, étudiant en médecine, fils du si regretté docteur, vient d'être reçu aux examens du P. C. N. devant la Faculté de Toulouse.

Au jeune lauréat nos bien vives félicitations.

### Distribution des prix

La distribution des prix aux élèves du Lycée Gambetta aura lieu, contrairement à ce qui avait été annoncé, le 12 juillet, à 9 heures.

Cette cérémonie sera présidée par M. Hallberg, professeur honoraire de la Faculté des lettres de Toulouse.

Le discours d'usage sera prononcé par M. Chaussade, professeur de première au Lycée Gambetta.

### Fédération des Mutilés et Réformés du Lot

La Fédération du Lot informe ses adhérents que la convocation, pour le dimanche 7, à 14 heures, sous la rubrique « Association générale du Lot des Mutilés de la guerre » n'émane pas du bureau fédéral. Il n'y aura donc pas ce jour la réunion des adhérents de la Fédération.

Le bureau se réserve ultérieurement de traiter comme elles le méritent les manœuvres déloyales et les intrigues dont il entend préserver les mutilés et réformés du Lot.

Pour le bureau : Le Président, SERS.

### Brevet supérieur

Ont été définitivement admis : Aspirants : MM. Barrés et Basile, de l'Ecole Normale ; Guitteny, de l'E. P. S. de Martel.

Aspirantes : Mlles Barbier, Bezançon, Bruno, Camus, Carl, Castagné, Darnis, Delmas, Dufour, Guitard, Lacroix Marthe, Lagrèze, Lasguignes, Laurent, Marcoux, Ménudier, Solacroup, de l'Ecole Normale de Cahors ; Combarieu, Jehan, Pouget, du Collège de filles de Cahors ; Vielmon, de l'Ecole Supérieure de Gourdon.

### Pour les blessés

#### Au Patronage de St-Barthélemy

Nous rappelons qu'une séance récréative sera donnée, demain, dimanche 7 juillet, à 5 heures du soir, par le Patronage de St-Barthélemy.

Programme presque entièrement renouvelé. Qu'on se souvienne du succès de di-



# Journal du Lot

Paris. . . . . 13 h. 15

Arrivée. . . . . 17 h. 35

**DUREE DU TRAJET. . . . . 4 h. 20**

Voilà plusieurs fois en 8 jours que notre second télégramme nous parvient avec un retard inadmissible pour un télégramme de presse, étant donné que les communications entre Paris et Cahors sont normales. Nous nous permettons de signaler le cas à l'amabilité de M. le Directeur des P. T. T. (Il s'agit du télégramme 16.198, déposé à Paris le 6 à 13 h. 15).

## **Toute l'Amérique avec nous**

De Buenos-Ayres : La Chambre des députés a adopté une loi portant que le 14 juillet sera désormais la fête nationale de l'Argentine.

Même décision de l'Assemblée nationale de Salvador.

## **Le 14 juillet à Paris**

Ce matin, au ministère de l'Intérieur, réunion de M. Pams, du général Guillaumat, gouverneur militaire de Paris, d'un amiral représentant le ministre de la marine, du général Alby, chef de l'Etat-Major de l'armée. On a décidé que les troupes alliées prendront part à la manifestation patriotique du 14 juillet. Une nouvelle conférence aura lieu ce soir pour régler les détails.

## **En Sibérie**

De Londres : Suivant une dépêche de Tokio au *Times*, le consul de Russie, annonce que les Tchéco-Slovaques occupent Vladivostock. Le nouveau commandant de la place, le général Diterichs publie une proclamation et ferme le port pendant la nuit.

## **En Finlande**

Suivant une dépêche au *Daily Chronicle*, la marche des troupes allemandes à travers la Finlande, dans la direction de la côte Mourmane, ne présente pas de danger immédiat pour les Alliés, par suite des difficultés du ravitaillement et la rareté des communications.

## **Les Alliés et la Hollande**

De Londres : Le Gouvernement britannique autorise le départ d'un convoi de vaisseaux hollandais pour les Indes Néerlandaises, sans formalité de visite, mais la garantie, assurée par des déclarations officielles.

## **En Autriche**

De Berne : D'après des nouvelles de Vienne, la situation du ministère Seidler reste incertaine. Dans une assemblée plénière, le Club des Tchèques sozial-démocrates a déposé une motion tendant à la mise en accusation du ministre, pour violation de la constitution.

On dit que la situation alimentaire s'est légèrement améliorée.



manche dernier et qu'on se hâte de prendre place.

## Etat-civil de la ville de Cahors

Du 29 juin au 6 juillet 1918

### Naissances

Damiens Ida, rue des Boulevards, 21.  
Joveniaux Raymonde-Charlotte, à la Maternité.  
Peyridieu Edmond-Jean-Henri, rue du Four Ste-Catherine.  
Guénard Emile-Arthur, à la Maternité.

### Décès

David Paul, 2 ans, Hospice.  
Perié Philomène, veuve Fraysse, 52 ans, rue St-Priès, 4.  
Richard Louis-Félix, retraité, 70 ans, Hospice.  
Rueyre Joséphine, veuve Chanut, 73 ans, Hospice.

### Gindou

Par décision de la Commission des Pupilles de la Nation, réunie à Cazals le 30 juin, M. Jacques Soulié, mutilé de la guerre, a été désigné comme délégué communal à la section cantonale.

## Saint-Laurent

Le lieutenant-colonel, chef d'Etat-major du corps d'armée cité à l'ordre du Quartier général du corps d'armée :

Benestèbe Laurent maréchal des logis au 7<sup>e</sup> régiment de chasseurs :

« Au front depuis le début de la campagne, apporte dans l'accomplissement de son service un zèle louable. Chargé de missions diverses dans les secteurs bombardés du corps d'armée, a fait preuve dans les journées du 11 au 16 juin 1910 de dévouement et de courage. »

Nos félicitations à notre vaillant compatriote.

## St-Vincent-Rive-d'Ort

Citation à l'ordre du jour. — Notre compatriote Lacombe Joseph, a été cité à l'ordre du jour en ces termes :

« Lacombe Joseph, sous-officier énergique et brave, a assuré dans des conditions difficiles le commandement de sa section après l'évacuation de son chef grièvement blessé, au combat du 27 mai 1918, au Chemin des Dames. »

C'est la deuxième citation dont est l'objet

le vaillant sous-officier auquel nous adressons nos bien sincères félicitations.

## Saint-Géry

Morts au champ d'honneur. — Nous avons le regret d'apprendre la mort au champ d'honneur, à quelques jours d'intervalle, de deux enfants de St-Géry particulièrement connus et aimés dans toute la région, les deux fils Course.

Le lieutenant Course Louis, au front depuis le début et déjà trois fois blessé, avait fait ses études au collège Champollion à Figeac et avait passé brillamment le concours de l'enregistrement.

Blessé grièvement le 15 avril, il fut l'objet de la citation suivante qui lui conférait la Légion d'honneur :

« Course Joachim Louis Frédéric, lieutenant à titre temporaire (réserve) à la 15<sup>e</sup> compagnie du 277<sup>e</sup> d'infanterie, officier d'une grande valeur dont les brillantes qualités de bravoure et d'énergie se sont maintes fois affirmées depuis le début de la campagne. Placé à la tête d'une compagnie après de rudes combats où il s'était à nouveau distingué, a été grièvement blessé quelques jours après au cours d'une reconnaissance. Trois

## Etude de M<sup>e</sup> DURRANC NOTAIRE A CAHORS

### Coopérative Quercinoise

Société anonyme à personnel et capital variables, au capital de 15.325 francs.

SIÈGE SOCIAL A LA MAIRIE  
DE CAHORS

#### Augmentation du Capital Modifications aux Statuts

I. Suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Durranc, notaire à Cahors, le dix-huit avril 1918, M. Jean-Baptiste Jehan, Entrepeneur des Tabacs, demeurant à Cahors, en qualité de Président du Conseil d'administration de la Coopérative Quercinoise, a fait la déclaration de souscription et de versement prévue par les articles 55, 56 et 61 de la loi du 24 juillet 1867, portant sur cinq cent soixante-cinq parts nouvelles de vingt-cinq francs totalement libérées et augmentant le capital primitif de quatorze mille cent vingt-cinq francs, qui est ainsi porté à la somme de 29.450 fr.

M. Jehan a déposé audit M<sup>e</sup> Durranc, pour être annexée à la déclaration de souscription et de versement, une liste des nouveaux souscripteurs contenant le nombre des parts souscrites et les sommes versées, certifiée par lui et le Secrétaire de la Coopérative, M. Bon-sol.

II. Suivant délibération en date du neuf juin 1918, l'Assemblée générale de la Société, dûment constituée, a approuvé la déclaration des nouvelles souscriptions de parts et la sincérité des versements, ainsi que l'augmentation du capital de quatorze mille cent vingt-cinq francs.

Elle a en outre voté à l'unanimité les modifications suivantes aux statuts.

#### Modifications aux statuts

Article 8. — Le capital social pourra être porté à deux cent mille francs — par des versements successifs. Toutefois ces versements devront être

soumis à une assemblée générale annuelle composée suivant les prescriptions de l'article 30 de la loi du 24 juillet 1867 qui statuera sur la sincérité de la déclaration de versement faite par le Conseil d'administration ou par son président.

Le capital continue à être divisé en parts de vingt-cinq francs chacune.

Le Conseil d'administration avisera comme il l'entendra au meilleur moyen de se procurer des souscriptions et ne sera nullement tenu, en ce qui concerne le capital nouveau, d'attendre qu'il soit souscrit et réalisé en totalité comme pour le capital initial.

Le capital social versé est productif d'intérêts à raison de 5 0/0 l'an, à partir du premier jour du mois qui suit le versement ; ces intérêts sont prescrits un an après la date fixée pour le paiement qui devra être affichée dans les magasins de vente.

Article 9. — Le capital social pourra être augmenté au-dessus de 200.000 francs par des versements successifs où l'admission de nouveaux membres dans les limites qui pourront être fixées annuellement par délibération de l'Assemblée générale. A ce moment les possesseurs de 4 parts de 25 francs les convertiront en une action de 100 francs et il ne pourra plus être souscrit que des actions de 100 francs.

Article 10. — Le capital social pourra être réduit, par suite de reprise d'apport résultant de retraites, exclusions ou décès d'associés. Mais le capital ne pourra jamais être réduit de plus du quart du capital constaté lors de la dernière assemblée générale ni devenir inférieur à vingt-six mille francs.

Article 13. — Les parts ne seront transmissibles qu'après l'autorisation du Conseil d'administration et par voie de transfert, opération constatée par l'apposition, sur un registre spécial, de la signature du cédant sociétaire et de celle du cessionnaire.

Les parts des associés sortants peuvent être prises, avec l'agrément du Conseil, par

d'autres sociétaires ou par de nouveaux adhérents ; mention en est faite sur le registre des transferts.

Article 15. — Entre époux le remplacement est de droit si, dans le délai d'un mois, le conjoint survivant n'a pas informé, par simple lettre, le Président qu'il ne veut pas faire partie de la Société. Conformément à l'article 2 de la loi du 7 mai 1917, la Société peut ne pas vendre exclusivement à ses membres, et admettre, par décision du Conseil prise à la majorité des voix, des consommateurs non sociétaires, mais elle est alors tenue de recevoir comme associés ceux qu'elle a déjà admis comme clients habituels pourvu qu'ils s'engagent à remplir les obligations statutaires en souscrivant une part et en versant le droit d'entrée de 2 francs. Cette part pourra être libérée par versements successifs. Dès que le consommateur non sociétaire aura versé le quart de ladite part, il deviendra de plein droit membre de la Société et le surplus de sa part sera constitué sur la somme lui revenant dans la répartition des bénéfices.

En cas de retraite, exclusion ou décès du porteur d'une part non entièrement libérée, la Société ne doit rembourser que la fraction versée de la part, y compris les intérêts acquis.

En cas de transfert le droit d'entrée est dû par le cessionnaire s'il n'est pas déjà sociétaire.

Article 19. — Le remboursement des parts ainsi que le paiement des intérêts et de la quote-part de coopération revenant au sociétaire démissionnaire ou exclu ne seront exigibles que six mois après l'assemblée générale qui suivra.

Les intérêts cessent de courir à partir de la clôture de l'exercice au cours duquel la retraite ou l'exclusion auront eu lieu ou à partir du dernier jour du mois précédant le remboursement si celui-ci a eu lieu par anticipation.

Article 22. — En cas de retraite collective de plus d'un quart des membres, la société n'est tenue à rembourser que

dans le délai d'un an après l'assemblée générale prévue à l'article 19.

Article 33. — Le conseil peut aussi déléguer partie de ses pouvoirs à un tiers ou employé de la société.

Article 41. — L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par an au cours du trimestre qui suit la clôture des comptes de l'exercice.

Article 49. — L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> avril et finit le 31 mars ; ces dates peuvent être modifiées par simple décision du Conseil d'Administration.

Article 51. — Si lors de l'inventaire annuel il existe des trop perçus, ils seront répartis :

5 0/0 à la réserve légale,  
5 0/0 au fonds d'amortissement,  
10 0/0 aux fonds de développement,  
5 0/0 aux fonds de propagande coopérative,  
et 75 0/0 aux coopérateurs.

Les quote-parts de ces derniers seront prescrites un an après la date à laquelle elles auront été mises à la disposition des coopérateurs. Les bénéfices provenant de la vente aux non sociétaires seront répartis comme ci-dessus ; toutefois les 75 0/0 qui reviendraient aux coopérateurs, seront versés à un fonds collectif concernant des œuvres sociales ou d'instruction, ou au développement du programme coopératif.

Article 32. — Lorsque le fonds de réserve aura atteint la moitié du capital social initial et s'il est alors au moins égal au dixième du capital social constaté, l'assemblée générale pourra supprimer les prélèvements affectés à ce fonds.

Deux expéditions de la déclaration de souscription de parts et de versement, et du dépôt d'une copie du procès-verbal de l'assemblée générale du 9 juin 1918 ont été déposées le 6 juillet 1918 l'une au greffe de la justice de paix du canton Nord de Cahors et l'autre au greffe du tribunal de commerce.

Cahors le 6 juillet 1918.

V. DURRANC.



blessures antérieures. Une citation. » *Journal Officiel* du 23 juin.

Quelques jours après, le brave lieutenant succombait à ses nouvelles blessures.

Son aîné, Guillaume, établi à Paris avant la guerre, fut tué quelques semaines plus tard aux mêmes lieux où son frère avait succombé. Il espérait, disait-il dans sa dernière lettre, pouvoir s'agenouiller sur sa tombe. Hélas la mort l'en empêcha.

Nous adressons à la famille de ces héros si cruellement frappée l'expression de nos plus sincères condoléances. — L. D.

### Saint-Félix

*Nécrologie.* — Nous avons le vif regret d'apprendre la mort de Mme Pissourailles, épouse du sympathique maire de Lentillac près St-Félix, décédée à 40 ans, des suites d'une longue et douloureuse maladie.

Très estimée dans la région, affable et serviable, la défunte emporte les regrets unanimes de tous ceux qui l'ont connue.

Ses obsèques ont eu lieu lundi dernier, 1<sup>er</sup> juillet, au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis; elles ont été une véritable manifestation de sympathie pour M. Pissourailles.

Puisse ces témoignages d'amitié apporter un adoucissement à la douleur de cette honorable famille, à laquelle nous adressons l'hommage de nos sincères condoléances.

### Gourdon

Nous apprenons que le caporal Auricoste Roger, de Gourdon, classe 1915, ancien élève du Lycée Gambetta, versé dans l'auxiliaire à la suite de ses blessures en Argonne, et volontaire pour l'aviation, escadrille..., vient d'être cité à l'ordre de l'escadre de bombardement de nuit, à la suite de quelques-unes de ses prouesses, dans les termes suivants :

« Très bon mitrailleur hombardier. Compte dix-neuf bombardements de nuit, dont certains sur des objectifs bien défendus, en exécutant deux sorties dans la même nuit. A eu son appareil atteint à plusieurs reprises par balles ou éclats. »

Cette citation comporte l'attribution de la croix de guerre et le galon de sergent.

Nos félicitations au vaillant mitrailleur qui est le fils du dévoué instituteur de Gourdon.

### L'augmentation des tarifs de chemin de fer

C'est depuis le 1<sup>er</sup> juillet que le décret ministériel de la loi des finances de 1918 augmentant les tarifs des chemins de fer de 12,50 % entre en vigueur. Une loi récente avait déjà augmenté le tarif de 25 %. Ce nouveau décret élève l'augmentation à 37,50 %.

### Les denrées dont le prix doit être affiché

Voici la liste des denrées et substances dont le prix de vente au détail doit être affiché dans les magasins, en vertu de l'article 2 du décret du 30 juin 1918 : pain, farines, féculs, pâtes alimentaires, tapioca et semoules, riz, pommes de terre, haricots, légumes secs, viandes de boucherie, viandes salées, volailles et lapins, poissons, vin de consommation courante, boissons alimentaires, cidres, bières, poirés, boissons ménagères, fromages, lait frais ou condensé, œufs, beurre, graisses alimentaires, huiles comestibles, vinaigres, sel, confitures, chocolats et cacao, café, chicorée, thé, huile et essence de pétrole.

### LEÇONS D'ESPAGNOL et répétitions de Français et Dessin

S'adresser : 4, rue du Portail-Alban, au 2<sup>e</sup>

FABRIQUE D'OUTILLAGES CHERCHE REPRÉSENTANT ACTIF BIEN INTRODUIT POUR LA RÉGION. ÉCRIRE AVEC RÉFÉRENCES à LEFÈVRE, 25, rue de la Harpe, PARIS.

## NOS DÉPÊCHES

### COMMUNIQUÉ DU 5 JUILLET (22 h.)

#### L'artillerie est plus active

Paris, 5 juillet, 23 h.

Activité moyenne des deux artilleries, plus vive au sud de l'Aisne, notamment dans les régions de Cury et de Montgobert.

A l'ouest de Bussières, nous avons exécuté un coup de main et ramené des prisonniers.

#### Communiqué américain

Nos patrouilles ont fait de nouveaux prisonniers dans la région de Château-Thierry, où l'on signale une vive activité d'artillerie, ainsi qu'en Picardie et dans les Vosges. Nous avons repoussé, dans ce dernier secteur, un coup de main ennemi et deux patrouilles qui ont essayé de s'approcher de nos lignes.

#### Communiqué anglais

Le nombre des prisonniers faits hier au cours de l'opération sur la Somme et de la contre-attaque allemande qui a suivi, dépasse actuellement quinze cents, dont quarante officiers.

Rien à signaler en dehors d'une activité d'artillerie ennemie dans la région de Seherpenberg.

La fin du communiqué anglais signale l'activité habituelle de l'aviation.

Paris, 11 h. 40.

### En Allemagne

#### L'attitude de Scheidemann

De Zurich : D'après des informations de Berlin, la mise en demeure de Scheidemann pourrait amener la dislocation de la majorité au Reichstag. Les socialistes majoritaires passeront dans l'opposition et obligeront le gouvernement à trouver une majorité nouvelle.

On annonce que le séjour du Chancelier au grand quartier général sera prolongé d'une semaine.

### La situation est intolérable

#### EN AUTRICHE :

#### Du pain et la paix !

De Berne : D'après des informations de Berlin, les journaux de Trieste déclarent que la situation est intolérable par suite du manque de pain. Ils demandent la paix immédiate et un gouvernement parlementaire.

### Les élections hollandaises

De La Haye : Le résultat des élections générales indique une petite majorité cléricalle, contrebalancée par le parti démocrate-socialiste. Les libéraux perdent de nombreux sièges.

Le ministère a donné sa démission. On prévoit un nouveau Cabinet formé par Heemskerk et les membres du parti anti-révolutionnaire appartenant à l'église hollandaise réformée. Mais on ne prévoit pas de changement dans la politique étrangère.

### PÉNURIE DE VIVRES

#### en Allemagne

De Lausanne : On prévoit, en Allemagne, une nouvelle réduction de la ration

de pommes de terre. D'après le correspondant du *Times*, les vivres arrivent en contrebande en Allemagne, sur des péniches hollandaises.

A 17 heures nous n'avons pas encore reçu notre deuxième télégramme quotidien qui arrive, en général, vers 16 heures. Les nécessités de l'expédition ne nous permettent pas d'attendre plus longtemps...

### COMMUNIQUÉ DU 6 JUILLET (15 h.)

#### Calme général

En Champagne, un de nos détachements a pénétré dans les lignes ennemies et ramené des prisonniers.

Plusieurs coups de main ennemis au Bois de Chaume, sur le secteur Américain, à Xivray et dans les Vosges ont complètement échoué.

Calme sur le reste du front.

#### Communiqué anglais

Au cours de rencontres de patrouilles, dans le voisinage d'Ypres, nous avons fait quelques prisonniers.

L'artillerie ennemie a été active vers Villers-Bretonneux.

Rien d'autre à signaler.

On fait beaucoup de bruit au sujet de la déclaration de Scheidemann qui s'absentierait de voter le budget. Simple comédie. Si Scheidemann — parfaitement dévoué au Kaiser — donne l'impression de casser les vitres, c'est que les dirigeants de Berlin ont besoin, sans doute, de contre-carrer la volonté toute puissante du monde militaire !

## BIBLIOGRAPHIE

### LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 29 juin

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

#### PARTIE LITTÉRAIRE

F. Rocquain, de l'Institut, M. Salandra, le Président Wilson et le Cardinal Mercier, membres de l'Institut. — Arthur Chuquet de l'Institut, Un historiographe saxon en pays envahi (1915). — Max Turmann, Professeur à l'École Polytechnique Fédérale et à l'Université de Fribourg, Quelques opinions américaines sur la France d'aujourd'hui. — Emmanuel Egarter, La pensée de Gambetta. — Francis Jammes, Monsieur le curé d'Ozeron (VI). — Georges Beaume, En chemin littéraire (I). — Dominique Froment, Rédemption.

Faits et idées au jour le jour.

#### PARTIE ILLUSTRÉE

*L'Instantané*, partie illustrée de la *Revue Hebdomadaire*, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.